

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

**Conseil d'administration du 12 mars 2021 :
Délibération n° 054/2021/CAB**

Chargé de mission « Pays hispanophones » :

La lettre de mission proposée en séance est soumise au vote des conseillers.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants (présents ou représentés) : 35
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 9

Fait à Limoges, le 12/03/2021

La Présidente de l'Université

Isabelle Klock-Fontanille

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de mars 2021.
Transmis au rectorat le 12/03/2021.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*